



## Qu'est-ce qu'un jeune sapeur-pompier (JSP) ?

Vérfifié le 06 décembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le jeune sapeur-pompier (JSP) est un jeune bénévole qui montre de l'intérêt pour les services de secours et s'initie en compagnie de pompiers professionnels ou volontaires. Pour être JSP, vous devez avoir entre 11 et 18 ans (l'âge peut varier selon les départements). Il n'est pas nécessaire d'être de nationalité française. L'inscription se fait à la rentrée scolaire.

### Quelles sont les activités proposées ?

Les activités proposées au JSP sont les suivantes :

- Initiation aux techniques de lutte contre les incendies
- Formation aux gestes de premier secours
- Pratique de différents sports
- Initiation à l'entretien des véhicules spécialisés
- Engagement citoyen

Ces activités se déroulent tout au long de l'année scolaire, souvent les mercredis et/ou les samedis.

➔ **À savoir :** l'engagement en tant que jeune sapeur-pompier est reconnu si vous souhaitez par la suite devenir [sapeur-pompier volontaire \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F72\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F72).

### Quelles sont les conditions à remplir ?

#### Cas général

Pour devenir JSP, vous devez avoir entre 11 et 18 ans (l'âge peut varier selon les départements).

Il n'y a pas de condition de nationalité.

Vous devez fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.

Au cours de la formation, vous devrez effectuer une visite médicale.

➔ **À savoir :** à partir de 16 ans, en tant que JSP, vous pouvez passer le [brevet national de jeune sapeur-pompier \(BNJSP\) \(https://www.pompiers.fr/grand-public/devenir-sapeur-pompier/devenir-jeune-sapeur-pompier\)](https://www.pompiers.fr/grand-public/devenir-sapeur-pompier/devenir-jeune-sapeur-pompier). Ce brevet vous permet de devenir [sapeur-pompier volontaire \(SPV\) \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F72\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F72) sans avoir à passer une période probatoire, c'est-à-dire une formation initiale.

À Paris et dans les départements 92, 93 et 94

Pour devenir JSP, vous devez remplir des conditions d'âge strictes (être né entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et le 1<sup>er</sup> octobre 2008 pour l'année scolaire 2021-2022).

Il n'y a pas de condition de nationalité.

Vous devez fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.

Au cours de la formation, vous devrez effectuer une visite médicale.

La préparation au [brevet national de jeune sapeur-pompier \(BNJSP\) \(https://www.pompiers.fr/grand-public/devenir-sapeur-pompier/devenir-jeune-sapeur-pompier\)](https://www.pompiers.fr/grand-public/devenir-sapeur-pompier/devenir-jeune-sapeur-pompier) dure 2 ans. Le coût est de 100 € par an.

➔ **À savoir :** le brevet de jeune sapeur-pompier permet de participer à une année de formation professionnelle (3<sup>e</sup> année). Elle permet d'obtenir des diplômes reconnus par les professionnels des métiers de la sécurité incendie et de l'entreprise.

### Quelles sont les démarches à effectuer ?

L'inscription se fait au printemps ou à la rentrée scolaire, selon votre département. Elle diffère selon votre lieu de résidence.

#### Cas général

Pour votre inscription, vous devez vous renseigner auprès de l'Union départementale des sapeurs-pompiers.

Elle vous indiquera la démarche à accomplir et les pièces à fournir.

Où s'adresser ?

- [Union départementale des sapeurs-pompiers](https://www.pompiers.fr/annuaire-des-contacts) ↗ (https://www.pompiers.fr/annuaire-des-contacts)

À Paris et dans les départements 92, 93 et 94

Vous devez remplir un formulaire de candidature en ligne.

Où s'adresser ?

- [Brigade de sapeurs-pompiers de Paris - Jeunes sapeurs-pompiers - Inscription](https://www.pompiersparis.fr/fr/recrutement/jeunes-sapeurs-pompiers-paris) ↗ (https://www.pompiersparis.fr/fr/recrutement/jeunes-sapeurs-pompiers-paris)

Vous devez joindre à votre candidature les documents suivants :

- Certificat médical d'aptitude
- Photo d'identité
- Attestation d'assurance scolaire
- Photocopie recto-verso de votre carte d'identité
- Autorisation parentale

➔ **À savoir** : les candidats doivent participer à un stage de détection (5 jours) organisé pendant les vacances scolaires (hors été). Ce stage permet de sélectionner les candidats les plus motivés. Il est gratuit.

À Marseille

Pour votre inscription, vous devez vous renseigner auprès du Bataillon de marins-pompiers de Marseille.

Il vous indiquera la démarche à accomplir et les pièces à fournir.

Où s'adresser ?

- Bataillon de marins-pompiers de Marseille  
Bataillon de Marins-pompiers  
9, boulevard de Strasbourg  
13233 Marseille Cedex 20  
Tel : 04 96 11 75 00

#### Textes de loi et références

- Loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ↗ (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044367862)
- Décret n°2021-1569 du 3 décembre 2021 relatif à la formation et au brevet national de jeune sapeur-pompier et de jeune marin-pompier ↗ (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044410438)
- Arrêté du 3 décembre 2021 relatif à la formation et au brevet national de jeune sapeur-pompier et de jeune marin-pompier ↗ (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044410790)
- Arrêté du 8 octobre 2015 relatif aux jeunes sapeurs-pompiers ↗ (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031400857/)

#### Pour en savoir plus

- Devenir jeune sapeur-pompier et BNJSP ↗ (https://www.pompiers.fr/grand-public/devenir-sapeur-pompier/devenir-jeune-sapeur-pompier)  
*Sapeurs-pompiers de France*